



DER GENERALSTABSCHEF

Le Chef de l'Etat-major général

Il Capo dello Stato maggiore generale

Berne, 4.12.50.

Personnel et confidentiel

No. 130 2/dM/CC

In der Antwort vermerken — A indiquer dans la réponse
Da indicare nella risposta

Monsieur Max Petitpierre, président de la Confédération
Chef du Département politique fédéral

B e r n e

Monsieur le président de la Confédération,

Lors de l'exposé que j'ai eu l'honneur de faire au Conseil fédéral sur la conduite de nos opérations militaires, vous vous êtes exprimé sur la situation qui pourrait résulter en Europe le jour où la guerre larvée actuelle dégènerait en guerre ouverte. Si je vous ai bien compris vous avez émis l'avis que les opérations, au lieu de revêtir le caractère de batailles rangées entre forces armées telles que nous les avons connues au cours de la dernière guerre mondiale, pourraient bien prendre l'aspect de luttes internes entre partis adverses, en d'autres termes se traduire par des troubles qui pourraient prendre une ampleur telle qu'ils nous obligeraient à recourir à des mesures de protection militaires. Je pense que, dans votre idée, il ne devrait pas simplement s'agir de combats locaux entre forces de police et formations subversives, comme il s'en produit souvent lorsqu'un parti veut en renverser un autre, mais bien de véritables guerres civiles, dans lesquelles s'affronteraient les troupes restées fidèles au gouvernement établi d'une part et les cinquièmes colonnes ou autres forces appartenant à des nations voisines appelées en renfort ou intervenant de leur propre chef d'autre part. Vous vous êtes demandé aussi quelle serait notre situation si, un jour ou l'autre, l'Autriche, par exemple, ayant passé au communisme, on devait constater la présence de soldats soviétiques à nos frontières.

Un peu surpris au premier abord par votre point de vue que j'éprouvais quelque peine à relier au problème de la conduite de nos opérations militaires, je n'ai pu que vous donner une réponse évasive. Comme vous avez alors laissé entendre que vous reviendriez sur la question je n'ai pas insisté. Je n'en ai pas moins réfléchi à ce que vous aviez exposé et me permetts de vous faire connaître le résultat de mes réflexions.

La façon dont vous envisagez l'évolution de la situation en Europe, et notamment dans les pays voisins, me paraît tout à fait plausible. Quantité d'indices montrent en effet que le communisme est à l'oeuvre partout et que les cinquièmes colonnes s'organisent, parfois lentement mais sûrement; il s'en est fallu de peu de chose pour qu'en Autriche le dernier putsch ne réussisse. Il n'est pas exclu que l'effort de subversion augmente — si tant est qu'on puisse appeler subversion la volonté de destruction du régime capitaliste qui anime les dirigeants de l'Est — et qu'il se traduise un jour par des actions de force entraînant la guerre civile. Il n'est pas nécessaire pour cela que les Soviets fassent marcher leurs propres troupes; l'existence en Allemagne orientale de soi-disant forces de police,



qui ne sont autre chose que de véritables formations militaires, représentera un très grand danger lorsque l'Allemagne occidentale disposera à son tour de troupes semblables.

Pour ma part je ne suis pas certain que l'Europe occidentale soit l'objectif militaire principal des Soviets. Il est très possible que le Moyen-Orient ou même l'Extrême-Orient -le premier pour des raisons économiques, le deuxième parce que menaçant plus directement les intérêts américains - servent de terrains d'opérations aux armées russes et qu'en Europe les armées occidentales soient toutes entières engagées dans des opérations de détail du genre de celles auxquelles vous avez fait allusion. Mais le contraire est aussi possible.

J'ai toutefois la conviction que, si de tels événements devaient se passer dans les pays qui nous entourent et même s'ils prenaient une assez grande envergure, la Suisse ne risquerait pas d'être envahie, à la condition cependant que nous ne soyons pas contaminés à notre tour par le virus communiste. Des mesures de police-frontière ou même de protection du territoire par l'armée pourraient sans doute s'avérer nécessaires. Dans l'état actuel des armées européennes, et vraisemblablement pour plusieurs années encore, je ne crois pas que nous courions à cet égard un grand danger.

Il en serait tout autrement si l'URSS devait porter son effort principal sur la conquête de l'Europe occidentale. Il est inutile de se bercer d'illusions: le danger d'invasion serait alors très grave et la probabilité d'être entraînés dans la guerre très grande. C'est la raison pour laquelle je me suis borné, dans mon exposé au Conseil fédéral, à étudier avant tout cette situation. Je n'ai pas manqué de faire ressortir que des situations autres pourraient se présenter et que nous devons nous préparer à mener des opérations dans toutes sortes de conditions différentes.

Quant à la présence de soldats soviétiques à nos frontières le jour où un pays voisin tomberait sous la coupe de Moscou, je ne crois pas que le danger devienne, de ce fait, plus grand qu'il n'est aujourd'hui, aussi longtemps que, derrière ces quelques soldats, on ne signale pas l'existence de forces armées importantes. Dès cet instant en revanche la situation deviendrait critique et la seule contre-mesure efficace serait de décréter assez tôt la mobilisation de l'armée toute entière. La suite des opérations sera déterminée par les événements.

Je ne sais pas si ce que je viens de vous écrire répond aux préoccupations dont vous vous êtes fait l'écho il y a 10 jours. Peut-être n'ai-je pas saisi exactement le fond de votre pensée. Je me tiens naturellement à votre disposition si vous estimez devoir me demander des explications complémentaires. Pour le cas où vous éprouveriez le besoin de revenir sur l'un ou l'autre point de mon exposé, je prends la liberté de vous en faire tenir un exemplaire.

Veillez agréer, Monsieur le président de la Confédération, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et de mon entier dévouement.

LE CHEF DE L'ETAT-MAJOR GENERAL :

Montmollin

Colonel cdt. de corps de Montmollin.

Copie
au Chef du Département militaire fédéral
(avec un exemplaire de l'exposé).

X Annexe: 1 exposé. ✓

x f. 1-14